



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} juin 2018
Français
Original : anglais

Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2410 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) jusqu'au 15 avril 2019 et m'a prié de lui rendre compte tous les 90 jours, à partir du 1^{er} juin 2018, de l'application de ladite résolution. Il retrace les principaux faits nouveaux survenus depuis la parution de mon précédent rapport, le 20 mars 2018 ([S/2018/241](#)), ainsi que les progrès accomplis en ce qui concerne la stratégie de sortie sur deux ans assortie d'objectifs, notamment les dates et indicateurs permettant d'atteindre ces objectifs (voir l'annexe I), dans le cadre du transfert des tâches et des responsabilités au Gouvernement, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies.

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique et faits nouveaux connexes

2. Au cours de la période considérée, un climat de relative stabilité a permis au Président haïtien, Jovenel Moïse, de mettre en œuvre son programme de réformes. Le 19 mars, le Président a recensé sept domaines prioritaires : la réforme de l'État et la stabilité politique ; les investissements ; la production agricole et l'environnement ; l'énergie et les infrastructures routières et portuaires ; les infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement ; l'éducation ; la promotion de la stabilité au travers de projets sociaux. Il a réaffirmé la nécessité de mieux harmoniser l'aide internationale au développement avec les priorités nationales. Sur la question de l'état de droit, le Président a donné la priorité au renforcement du système judiciaire, à la lutte contre la détention provisoire prolongée et la surpopulation carcérale, à la lutte contre la corruption, à l'établissement d'un Conseil électoral permanent, à la mise en place d'un dialogue sectoriel national et au renforcement de la Police nationale d'Haïti.

3. Le 23 mars, à l'issue du forum international de deux jours consacré à la réforme de l'administration publique, organisé par le Bureau de la gestion et des ressources humaines du Gouvernement avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le



développement et d'autres partenaires, un comité technique regroupant des représentants des secteurs public et privé ainsi que de la société civile a été chargé de préparer un nouveau cadre d'administration publique. Lors d'un atelier de quatre jours tenu du 9 au 13 avril, le Bureau de la gestion et des ressources humaines a établi un plan quinquennal de réforme pour la période 2018-2023 afin de coordonner toutes les mesures de modernisation de l'administration publique.

4. Le Gouvernement a pris de nouvelles mesures en faveur de la reconstitution des Forces armées d'Haïti. Le 13 mars, le Président en a nommé le commandement par intérim, composé de six officiers de la force dissoute en 1995. Le commandement par intérim a pris ses fonctions le 27 mars. Les organisations de la société civile ont émis des réserves sur l'un des officiers, le Colonel Jean-Robert Gabriel, qui avait été condamné par contumace en novembre 2000 pour des crimes graves par le tribunal de première instance de Gonaïves (département de l'Artibonite). Certains responsables ont vu dans la nomination des officiers par l'exécutif, plutôt que par le Commandant en chef intérimaire qui avait dirigé le commandement de la force en novembre 2017, le signe d'une politisation accrue. Le Gouvernement a également annoncé son intention de recruter 1 500 élèves officiers de l'armée d'ici à 2019.

5. Le 28 mars, s'appuyant sur les consultations tenues avec les principaux secteurs nationaux en 2017, le Président a nommé un comité de pilotage composé de 23 personnalités haïtiennes et chargé de mener le dialogue sectoriel national, appelé « États généraux sectoriels de la nation haïtienne ». Le Comité a pour mission de mener une série d'ateliers thématiques dans l'ensemble du pays sur la gouvernance politique et économique, l'environnement, la sécurité publique, l'éducation, la santé, l'identité culturelle et l'intégration sociale. Les données recueillies à ces occasions contribueront à l'élaboration d'un pacte pour la stabilité et le progrès économique et social, qui sont les principaux résultats attendus du dialogue.

6. Cependant, le 16 avril, l'archevêque Louis Kébreau, Président du Comité, a démissionné, considérant que la période de six mois allouée pour le dialogue était trop courte. Un autre membre s'est retiré en raison de divergences avec l'un de ses pairs, et 4 des 23 membres n'ont pour l'instant pas assisté aux séances de travail. Certains acteurs nationaux ont appelé à la tenue d'une conférence nationale, au cours de laquelle le Gouvernement et le peuple pourraient faire le bilan du passé et préparer le pays à un nouveau départ. Le Comité continue d'affiner sa méthode de dialogue avant d'engager officiellement le processus, à une date qui n'a pas encore été communiquée.

7. Dans l'attente d'un accord sur le programme législatif commun pour 2018 envisagé par le pouvoir exécutif et le Parlement, les deux chambres législatives sont convenues de donner la priorité à l'adoption des projets de loi qui ont, à ce jour, été votés dans l'une ou l'autre chambre, ainsi qu'aux lois qui ont des répercussions socioéconomiques positives directes pour la population. Pendant la période considérée, trois projets de loi ont été adoptés par les deux chambres et transmis au Président en vue de leur promulgation, à savoir la loi sur le commerce, la loi sur la formation professionnelle et la loi sur l'accessibilité des bâtiments pour les personnes handicapées.

8. Le 29 mars, date du trente et unième anniversaire de la Constitution, la commission spéciale sur l'amendement de la Constitution de la Chambre des députés a présenté son projet de rapport en séance plénière pour examen. Le rapport, intitulé « Ce que pense la nation », résume les propositions d'amendement recueillies par la commission tout au long de ses consultations avec les différents secteurs de la société haïtienne. Il porte principalement sur les dispositions constitutionnelles relatives à la gouvernance administrative et du système politique.

9. Face aux appels persistants des alliés présidentiels au Parlement et du parti au pouvoir, le Parti haïtien Tèt Kale, en faveur de changements ministériels censés améliorer l'efficacité du Gouvernement, le 23 avril, le Premier Ministre Jack Guy Lafontant a annoncé un remaniement partiel qui verra le remplacement de 5 des 18 ministres, notamment du Ministre de l'intérieur et des administrations locales et du Ministre de la justice et de la sécurité publique. Le 27 avril, 16 députés ont demandé au Premier Ministre de s'exprimer devant le Parlement à propos des allégations de corruption et de manquement aux règles de nomination des ministres dont font l'objet le Gouvernement, sans que cela n'ait été suivi d'effet avant le 14 mai, date de clôture de la première session ordinaire de la Chambre des députés.

B. Situation économique

10. Les prévisions d'investissements publics dans le secteur agricole et des niveaux de précipitation normaux au cours du dernière trimestre de 2017 ont permis d'obtenir des récoltes du printemps plus abondantes que la moyenne, et donc d'augmenter la production agricole. L'inflation, qui a commencé à ralentir pendant le premier trimestre de 2018, s'élevait à 12,9 % en mars. Toutefois, comme le prévoit l'accord conclu en février par le Gouvernement et le Fonds monétaire international, lorsque le mécanisme d'ajustement automatique des prix de vente au détail du carburant sera pleinement mis en œuvre à la fin du mois de juin, les prix devraient augmenter. Le déficit budgétaire devrait atteindre 3,1 % du produit intérieur brut (PIB) au cours du prochain exercice, dont 1,5 %, en l'absence de réformes, financera les pertes opérationnelles de l'opérateur public d'électricité.

C. Situation humanitaire

11. Le Gouvernement, avec l'appui de l'équipe de pays pour l'action humanitaire et des donateurs, a entamé les préparatifs et la formation en vue de la prochaine saison des ouragans. Selon un indice du risque publié en mars 2018, Haïti occupe la quatorzième place mondiale et la première place régionale des pays les plus exposés au risque de crise humanitaire et de catastrophes naturelles.

12. Des progrès notables continuent d'être observés dans la lutte contre le choléra. Du 1^{er} janvier au 24 mars 2018, le Ministère de la santé a enregistré 902 cas suspects de choléra et neuf décès liés à cette maladie, soit une baisse de 80 % par rapport aux 4 562 cas suspects et de 86 % des décès par rapport aux 63 décès déplorés au cours de la même période en 2017. Si ces progrès sont positifs, une mobilisation de tous les instants reste indispensable pour éradiquer totalement le choléra.

13. En avril, les responsables du Système d'alerte rapide aux risques de famine ont indiqué que la situation sur le plan de la sécurité alimentaire, après le passage de l'ouragan Irma, devrait globalement s'améliorer. Néanmoins, elle reste selon eux difficile dans les départements du Nord et du Centre.

14. Le 12 mars, plusieurs centaines d'habitants haïtiens de Pedernales, en République dominicaine, ont traversé la frontière vers Haïti, à la suite d'un ultimatum posé par certains Dominicains leur enjoignant de quitter la ville s'ils ne voulaient pas s'exposer à des représailles après le meurtre d'un couple de Dominicains attribué à leurs employés haïtiens. Dans ce contexte, Haïti et la République dominicaine ont renforcé leur présence militaire et policière de chaque côté de la frontière, tandis que la MINUJUSTH déployait une équipe chargée de surveiller la situation des droits de l'homme, ainsi qu'une unité de police constituée à l'appui de la Police nationale d'Haïti. Ces faits, les plus graves d'une série d'incidents similaires survenus au cours

de la période considérée, traduisent la persistance des tensions entre les populations dans les zones frontalières.

15. La plupart des Haïtiens de retour au pays ont franchi la frontière à des points de passage non officiels avant de rejoindre leurs familles ailleurs sur le territoire. On a dénombré quelque 225 familles accueillies dans un centre d'accueil temporaire à Anse-à-Pitres, soit plus que sa capacité d'accueil maximale de 100 personnes. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation internationale pour les migrations ont envoyé du personnel chargé de la protection ainsi que des camions d'articles non alimentaires à Anse-à-Pitres. Les autorités locales et les organisations non gouvernementales ont fourni une aide alimentaire, de l'eau potable, des services de santé et des trousseaux d'hygiène aux personnes accueillies au centre, et une aide financière a été accordée par le Ministère de l'intérieur et des administrations locales.

III. Exécution du mandat

16. Comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans les résolutions [2350 \(2017\)](#) et [2410 \(2018\)](#), la MINUJUSTH a créé un mécanisme permettant de surveiller les progrès accomplis dans la mise en œuvre d'une stratégie de sortie sur deux ans assortie d'objectifs pour le passage à une présence des Nations Unies en Haïti autre qu'une opération de maintien de la paix. Les objectifs de la Mission de maintien de la paix ont été adaptés au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour tenir compte de toutes les actions menées par l'ONU afin de faciliter la transition vers des conditions propices au développement durable, dans le cadre des priorités du Gouvernement. Au total, 46 indicateurs assortis d'objectifs précis permettent de s'assurer que les 11 critères tiennent pleinement compte des indicateurs énoncés au titre des objectifs de développement durable concernés, en particulier les objectifs n° 5 et 16 (voir annexe I). Les domaines prioritaires définis par les objectifs et les indicateurs relèvent des différents aspects du mandat, en fonction des priorités nationales, et sont réputés essentiels pour promouvoir la stabilité politique à long terme, l'état de droit, les femmes et la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement en Haïti. Ils concernent notamment l'adoption des projets de code pénal et de code de procédure pénale, le renforcement des systèmes judiciaire et pénitentiaire haïtiens, l'augmentation des mécanismes internes de contrôle et de responsabilisation dans le secteurs de la police, de l'administration pénitentiaire et de la justice, la mise en place d'un conseil électoral permanent, l'adoption de la loi sur l'entraide judiciaire, l'amélioration du dispositif de placement en détention provisoire prolongée et les mesures de lutte contre la violence communautaire.

17. Ainsi, la MINUJUSTH a adapté son programme de lutte contre la violence au sein de la collectivité et ses projets à effet rapide afin de faire participer davantage les populations marginalisées et les jeunes à risque, dans le cadre d'initiatives de police de proximité et de projets de promotion de l'état de droit, contribuant à la réalisation des objectifs 2 et 6 de la stratégie de sortie sur deux ans.

18. Le processus de définition et de sélection des indicateurs et des cibles répond à un triple objectif : orienter en priorité et concentrer les activités de la MINUJUSTH sur un ensemble de tâches prescrites réalisables et de réalisations escomptées pour éviter un phénomène de régression, notamment au terme de la stratégie de sortie sur deux ans ; suivre l'évolution de la situation dans les domaines prescrits qui conditionneront la fin du maintien de la paix en Haïti ; fournir un cadre analytique commun assurant la continuité des priorités des programmes entrepris par l'ensemble du système des Nations Unies, en concertation avec le Gouvernement, dans le contexte de la réduction des effectifs et du transfert des tâches et des responsabilités de la MINUJUSTH.

A. Évolution des conditions de sécurité et formation de la police (objectifs 1, 4, 5 et 6)

19. La composante police de la Mission a continué d'apporter un appui opérationnel à la Police nationale d'Haïti en établissant 197 points de contrôle communs temporaires, en effectuant 467 patrouilles pédestres et 712 patrouilles motorisées, en menant 4 opérations de police conjointes et en appuyant 6 opérations de maîtrise des foules à l'occasion de manifestations à Port-au-Prince. L'annexe II montre la composition et les effectifs de la police de la Mission.

20. En comparaison avec la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), la MINUJUSTH a connu une forte réduction des effectifs en tenue et civils chargés de recueillir et de vérifier les données criminelles, ce qui a peut-être réduit sa capacité à recenser et à comptabiliser les infractions pénales. Toutefois, s'agissant de la sécurité, la situation reste globalement contrastée. Conformément à l'objectif 6, les données de la Police nationale pour la période du 2 mars au 19 avril révèlent une tendance à la baisse continue des crimes violents, 56 homicides ayant été enregistrés, soit une diminution de 50 % par rapport aux 131 relevés au cours de la même période en 2017, dont la moitié ont eu lieu dans l'agglomération de Port-au-Prince. Le nombre des lynchages a également continué de diminuer, 8 cas ayant été rapportés dans l'ensemble du pays contre 15 au cours de la même période en 2017.

21. Dans le même temps, la période a été marquée par une recrudescence des activités des bandes organisées dans les quartiers de Grand Ravine et de Martissant de Port-au-Prince et par la mise en place par la Police nationale d'Haïti de plusieurs mesures visant à étendre l'autorité de l'État dans les zones où sa présence est minime et le terrain défavorable. Ainsi, les opérations policières ont été plus nombreuses, la visibilité des commissariats stratégiques de Port-au-Prince a été renforcée et les missions de police de proximité ont pu débiter. Face au regain d'activité des bandes organisées, le programme de lutte contre la violence au sein de la collectivité, par une approche participative, promeut des initiatives complémentaires pour réduire l'insécurité, encourager le dialogue en faveur de la paix et de la stabilisation, soutenir les collectivités et les institutions locales, et créer des activités génératrices de revenus, en partenariat avec des organisations locales et internationales qui interviennent déjà dans ces quartiers.

22. Le 14 mars, la disparition du journaliste photographe Vladjimir Legagneur, qui couvrait les activités des bandes organisées du quartier Grand Ravine de Port-au-Prince dans le cadre d'un reportage photo indépendant, a eu un fort retentissement auprès des médias nationaux et suscité des inquiétudes quant à la capacité des autorités à mettre en place les conditions de sécurité indispensables pour que les journalistes puissent faire leur travail en toute liberté. Le 30 mars, les autorités ont annoncé que deux individus avaient été arrêtés dans le cadre de l'enquête ouverte à la suite de cette disparition. L'un d'entre eux était en possession du téléphone de la victime. L'enquête suit son cours.

23. Le 3 avril, des heurts entre bandes rivales, notamment originaires de Grand Ravine, ont eu lieu dans le village voisin de Village de Dieu et, le 8 avril, une personne a trouvé la mort lors d'une nouvelle journée d'affrontements. Ces incidents ont gêné la circulation sur la route nationale 2 qui a été déviée vers le sud du pays, perturbé le centre administratif de la capitale et contraint les autorités à déployer des unités de police spécialisée pour rétablir l'ordre. Le 18 avril, lors d'une opération menée dans le quartier voisin de Portail Léogâne, les forces de la Police nationale ont essuyé des coups de feu et n'ont pas obtenu de résultats probants. Le 27 avril, la Police nationale d'Haïti a annoncé qu'elle menait depuis le 9 avril une opération appelée

« Koukouwouj » contre les bandes organisées, notamment à Grand Ravine et à Village de Dieu. L'opération a entraîné la mort de quatre membres de gangs de Grand Ravine, 18 arrestations et la saisie de véhicules et d'armes à feu.

24. Le 22 avril, la Police nationale a délogé des hommes armés se réclamant des anciennes Forces réserves des forces armées d'Haïti (FOREFADH) dans les villes de Delmas (département de l'Ouest) et de Péligre (département du Centre). Cinq personnes ont été arrêtées à Delmas. À Péligre, la police a interpellé six personnes et saisi des uniformes militaires, un fusil, un pistolet et une arme à feu factice. Les opérations ont été appuyées par la composante police de la MINUJUSTH, notamment son unité de drones.

25. Deux actes de violence isolés, mais graves, ont été commis en avril. Le 27 avril, une unité de la Brigade d'intervention contre l'insécurité foncière a été désarmée et chassée par la population de Thiotte (département du Sud-Est), alors qu'elle tentait d'intervenir pour régler un différend foncier. Le 28 avril, on a rapporté la mort d'une personne après le jet d'une grenade lacrymogène à Cap-Haïtien (département du Nord), où deux sénateurs tenaient un débat public sur la gestion du fonds PetroCaribe.

26. Les statistiques de la Police nationale sur les viols et autres violences sexuelles et sexistes, bien que systématiquement sous-déclarées, ont montré une diminution de 62 % des cas par rapport à 2017, 92 cas ayant été rapportés en 2018, contre 245 au cours de la même période en 2017.

27. L'équipe de police de la MINUJUSTH spécialisée dans la violence sexuelle et sexiste a continué d'appuyer les actions de sensibilisation menées auprès des agents de la Police nationale afin de renforcer leur professionnalisme dans ce domaine, mieux prévenir ces violences et améliorer la prise en charge des victimes. Trois ateliers ont été organisés dans les départements de Grand'Anse, du Centre et du Sud. Chacun d'entre eux, animé par le chef de l'Unité de lutte contre les crimes sexuels de la Police nationale, un juge de la Cour d'appel de Port-au-Prince et le Directeur de l'École de la magistrature, a réuni 20 participants venus de l'ensemble de l'appareil judiciaire. La formation avait pour objectif d'encourager l'appropriation et la pérennisation des mesures prises au niveau local, en mobilisant les acteurs de la justice pénale et les responsables locaux autour d'une vision commune de la prise en charge des victimes, notamment par la mise en œuvre des meilleures pratiques de prévention. En parallèle, 12 séances de travail avec des spécialistes des programmes de lutte contre la violence au sein de la collectivité ont permis de renforcer les capacités des organisations communautaires actives dans ce domaine et de mener à bien quatre projets.

28. Conformément à l'objectif 4 de développement des moyens d'intervention de la police, les trois sites partagés avec la Police nationale (département de l'Ouest), la direction de la planification stratégique et la direction de la logistique ont pu être mis en service, ce qui a permis d'ouvrir les 17 bureaux intégrés aux locaux de la Police nationale et d'étendre à l'échelle du pays le programme de mentorat et de conseil. Le Groupe du budget et des finances de la composante police de la MINUJUSTH s'est associé à la direction des finances et de la comptabilité de la Police nationale d'Haïti pour préparer un budget opérationnel et d'équipement pour l'exercice 2018-2019, à l'appui du plan de développement stratégique adopté pour la période 2017-2021. Ce partenariat vise à améliorer l'ensemble de la procédure budgétaire de la Police nationale, à instaurer une culture de discipline budgétaire et à appliquer les meilleures pratiques dans la gestion des fonds publics.

29. Au cours de la période considérée, les nouveaux projets de construction et de rénovation de la police, notamment la fourniture d'équipements de communication et de mobilier, dont quatre sont financés dans le cadre de projets à effet rapide de la

Mission, trois dans le contexte du programme conjoint 2017/18 de promotion de l'état de droit, deux par un donateur bilatéral et un par l'équipe de la MINUJUSTH spécialisée dans la violence sexuelle et sexiste, ont été lancés. La Mission a apporté son appui technique par l'intermédiaire de son unité de drones et d'un mentorat au quotidien dans les domaines de la planification stratégique, du budget et des finances, des communications et de l'informatique, du renseignement criminel, des infrastructures, de la logistique et de la gestion du parc de véhicules, notamment. À cet égard, une initiative pilote a été lancée conjointement par la Police nationale d'Haïti, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le programme de lutte contre la violence au sein de la collectivité pour accroître le nombre de candidates retenues à l'issue des épreuves de sélection dans la police nationale.

30. Au 20 avril, les 1 022 nouveaux agents de police, issus de la 28^e promotion diplômée en décembre 2017, ont été affectés au service actif, ce qui porte à 15 198 l'ensemble des effectifs, soit un ratio de 1,36 policier pour 1 000 habitants. Au total, 528 nouveaux agents ont été déployés dans 10 directions départementales, tandis que la direction de l'administration pénitentiaire, le groupe de la police des frontières terrestres, le groupe des enquêtes pénales et le groupe du maintien de l'ordre, entre autres, ont absorbé 494 fonctionnaires ayant suivi une formation spécialisée à l'École nationale de la police avant de prendre leurs fonctions. Le 5 avril, 72 agents de la 5^e promotion, dont quatre femmes, ont été promus au rang de commissaire de police après avoir obtenu leur diplôme, à l'issue de neuf mois de formation à l'Académie nationale de police. La MINUJUSTH a également contribué à vérifier les antécédents des élèves officiers de la 29^e promotion ayant débuté leur formation le 18 février. À ce jour, cette promotion compte 733 élèves officiers, dont 212 femmes. Pour atteindre d'ici à 2021, comme prévu dans le plan quinquennal de développement stratégique, l'objectif de 18 000 fonctionnaires de police, dont au moins 12 % de femmes, il faudra redoubler d'efforts pour recruter les 2 072 élèves officiers, dont quelques 600 femmes, des trois prochaines promotions. Le 29 avril, 6 760 candidats, dont 1 008 femmes, ont passé les épreuves initiales de sélection en vue d'être admis dans la 30^e promotion.

B. Justice (objectifs 1, 2, 5 et 6)

31. Conformément à l'objectif 1, la MINUJUSTH a continué de soutenir la juridiction modèle de Port-au-Prince dans la lutte contre les détentions provisoires prolongées en s'efforçant d'améliorer l'accès à la justice, la gestion des dossiers entrants au moyen d'un système de prise en charge en temps réel et la gestion des affaires en instance de jugement. Cette approche vient appuyer la stratégie du Ministère de la justice et de la sécurité publique consistant à s'attaquer au problème des détentions provisoires prolongées en regroupant tous les acteurs de l'état de droit au sein d'un « comité de suivi de la chaîne pénale », qui se réunit mensuellement afin d'évaluer les progrès dans ce domaine.

32. Comme suite à la reprise des audiences en *habeas corpus*, le 18 avril, 19 affaires ont été jugées et 15 accusés en instance de jugement qui avaient été maintenus arbitrairement en détention pendant huit ans ont ainsi été libérés. Le 31 mars, le procureur du tribunal de Port-au-Prince a traité 145 dossiers qui lui avaient été transmis le même jour grâce à la gestion des dossiers en temps réel. De même, le nombre d'affaires classées par les juges d'instruction s'est établi à 95 entre janvier et mars 2018, soit une augmentation par rapport aux 74 affaires classées entre octobre et décembre 2017. Le nombre d'affaires pénales jugées par le tribunal de première instance de Port-au-Prince, qui était de 60 pour la période allant d'octobre à

décembre 2017, a atteint 93 entre janvier et mars 2018, dont 12 audiences dans le cadre de procédures de comparution immédiate.

33. Entre le 8 mars, Journée internationale des femmes, et le 3 avril, Journée nationale du mouvement des femmes haïtiennes, le tribunal de Port-au-Prince a organisé des audiences spéciales pour plus de 20 dossiers concernant des femmes en détention provisoire. ONU-Femmes, avec l'appui technique de la MINUJUSTH et le financement du programme de lutte contre la violence au sein de la collectivité, a élaboré un projet d'aide juridictionnelle en vue de réduire le nombre d'accusées en détention provisoire dans la nouvelle prison pour femmes, où les femmes en instance de jugement représentent 80 % de la population totale.

34. Dans le cadre de son importante participation à l'amélioration de l'accès à la justice et à la lutte contre les détentions provisoires prolongées, la MINUJUSTH a appuyé la sélection de 38 avocats, dont 14 femmes et 16 jeunes, pour exercer dans deux bureaux d'aide juridictionnelle à Port-au-Prince, financés au moyen du programme de lutte contre la violence au sein de la collectivité. Depuis leur ouverture officielle le 7 mai, les bureaux se sont principalement concentrés sur le traitement de 50 % (soit 1 700) des affaires en suspens concernant des accusés en détention provisoire ainsi que sur la fourniture d'un appui aux procédures de comparution immédiate et la gestion des dossiers en temps réel.

35. S'agissant de l'adoption et de la promulgation de lois propres à améliorer l'accès à la justice, figurant dans l'objectif 1, la MINUJUSTH continue, par le truchement de ses missions de bons offices, de collaborer avec les commissions permanentes de justice des deux chambres du Parlement et les présidents des deux chambres, au sujet du vote sur le projet de code pénal, le projet de code de procédure pénale et le projet de loi relative à l'aide juridictionnelle, prévu pour la deuxième session ordinaire du Parlement, qui commencera le 11 juin.

36. La MINUJUSTH a également coopéré avec les institutions judiciaires pour créer une dynamique autour des priorités du Gouvernement en matière d'état de droit. Les équipes mobiles de la Mission ont apporté leur appui à une série de manifestations publiques visant à sensibiliser la communauté au principe de l'état de droit. Pendant la période considérée, des manifestations ont été organisées dans 13 des 18 juridictions du pays et ont réuni, entre autres, des juges, des procureurs et des représentants d'associations d'avocats, des autorités locales, de la société civile, d'associations de femmes et d'universités autour de l'examen des cas de détentions provisoires prolongées qui entraînent une surpopulation carcérale.

37. Conformément à l'objectif 2, le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire a pris des mesures pour garantir l'élection en temps voulu de sept de ses neuf membres afin d'éviter un vide institutionnel à l'expiration de son mandat le 3 juillet. Le Président et le procureur de la Cour de cassation, qui sont membres de droit du Conseil, conservent leurs sièges.

38. La Commission de certification technique, composée de représentants du Ministère de la justice et de la sécurité publique et du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, dont le bon fonctionnement était entravé par l'absence de représentants du Ministère, est désormais complète et opérationnelle. Trois représentants du Ministère ont pris leurs fonctions au mois de mars, portant le nombre de membres à sept, dont deux femmes. La Commission s'attache actuellement à confirmer son dispositif pour accélérer la certification des magistrats et ainsi contribuer aux progrès dans le cadre des objectifs 2 et 5.

39. Une action du pouvoir exécutif reste toutefois nécessaire pour mettre un terme aux retards prolongés dans la nomination ou le renouvellement du mandat des juges, qui perturbent le fonctionnement du système judiciaire à tous les niveaux. À la Cour

de cassation, 6 des 12 sièges sont toujours vacants malgré le lancement d'une procédure de recrutement en juillet 2017. Au mois de mai, le Président a nommé 41 doyens des tribunaux, juges et juges d'instruction, sur les plus de 100 qui devaient être nommés ou dont le mandat devait être renouvelé.

40. Les relations entre le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif restent tendues malgré la création, début 2018, d'un comité mixte spécial ayant pour objectif de réfléchir à un plan de modernisation du pouvoir judiciaire afin d'apaiser leurs relations. Malgré plusieurs réunions, aucun plan n'avait été adopté à la fin du premier trimestre de 2018.

41. Depuis 2013, le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire n'a pas publié de rapport annuel présentant en détail ses travaux et l'état de l'appareil judiciaire, contrairement à l'obligation juridique qui lui incombe depuis 2007. Le rapport doit, entre autres, couvrir les fonctions judiciaires essentielles telles que l'évaluation des performances, la certification des juges et l'inspection des cours et tribunaux. Les retards dans la publication du rapport sont dus à une mauvaise organisation et à un manque de budget et de ressources humaines au niveau du secrétariat technique. Le Conseil a néanmoins pris des mesures pour élaborer et publier les rapports annuels manquants. La MINUJUSTH apporte son soutien au Conseil par un projet à effet rapide visant à l'aider à assurer la collecte et le traitement de données statistiques en temps voulu pour la préparation d'un rapport sur l'état de l'appareil judiciaire.

C. Appareil pénitentiaire (objectifs 1, 3 et 5)

42. Le système pénitentiaire haïtien est resté caractérisé par une surpopulation carcérale aiguë, avec un taux d'occupation de 366 %, liée au fort taux de détentions provisoires prolongées. Au 8 mai, les prisons haïtiennes comptaient 11 802 détenus, dont 429 femmes, 292 mineurs de sexe masculin et 18 de sexe féminin. Dans 75 % des cas, ces détenus étaient en instance de jugement, c'est-à-dire que le pourcentage de détenus dans cette situation n'a pas évolué depuis la publication de mon dernier rapport. La surpopulation carcérale pèse lourdement sur les ressources disponibles, ce qui crée de mauvaises conditions de détention et des violations des droits des détenus.

43. Le manque d'effectifs et les allocations budgétaires inadaptées compliquent encore la question, la Direction de l'administration pénitentiaire ne gérant pas elle-même son budget de fonctionnement. Aucun progrès n'a été accompli en vue de l'adoption d'un projet de loi sur le système pénitentiaire ou vers l'octroi à l'administration pénitentiaire du statut de direction centrale au sein de la Police nationale, ayant autorité sur ses propres ressources.

44. La MINUJUSTH apporte un soutien technique à l'administration pénitentiaire dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de recrutement et de formation ciblée visant à augmenter les effectifs et à réduire le taux de rotation du personnel. En mars, une analyse des besoins a permis de déterminer le nombre de candidats des 30^e et 31^e promotions de la Police nationale que l'administration pénitentiaire devra retenir. Aux mois d'avril et de mai, 42 membres du personnel de niveau intermédiaire, dont une femme, ont reçu une formation en gestion, sous la forme de deux programmes de cinq jours.

45. La MINUJUSTH a continué d'aider l'administration pénitentiaire dans la certification des prisons haïtiennes comme aptes à fonctionner sans une aide internationale à temps plein. La Mission a apporté un soutien ciblé à l'administration pénitentiaire dans l'identification des outils nécessaires à l'évaluation de 9 des 18 prisons du pays au regard des normes internationales. En conséquence, certaines

améliorations ont été apportées aux conditions de détention de 8 339 détenus, notamment en ce qui concerne l'accès à l'air libre, les repas, la sécurité, les visites familiales ainsi que le traitement et la gestion des dossiers.

46. La MINUJUSTH a amélioré la fourniture d'eau potable et d'électricité et contribué à l'installation de sanitaires grâce à des projets à effet rapide. En parallèle, le projet du Système d'identification automatisée par les empreintes digitales du pénitencier national a permis de traiter 3 000 dossiers de détenus avec l'appui technique de la MINUJUSTH. Ce projet sera transposé dans les prisons de Les Cayes et de Cap-Haïtien, où les travaux de rénovation des infrastructures et d'installation électrique, financés par le programme conjoint sur l'état de droit, sont en cours.

D. Droits de l'Homme (objectifs 4, 5, 6, 7, 8 et 9)

47. Conformément aux objectifs 7 et 9, la MINUJUSTH a continué de collaborer avec les institutions nationales en vue de renforcer le cadre national de protection des droits fondamentaux. La MINUJUSTH a commencé à transmettre à l'Office de protection du citoyen les cas individuels de violations des droits fondamentaux qu'elle avait recensés, et à former les responsables de l'Office au suivi des violations en question.

48. De même, l'Office de protection du citoyen a fait part à la MINUJUSTH de cas de détention préventive prolongée ou de difficulté d'accès à la justice. Depuis le mois de mars, des représentants de l'Office se sont joints aux visites sur le terrain de la MINUJUSTH afin d'évaluer les possibilités d'accès à la justice dans les cas d'allégations de violence sexuelle. En avril, la MINUJUSTH a facilité un accord entre l'Office et le Directeur général de la Police nationale d'Haïti visant à explorer les possibilités de coopération entre les deux institutions. L'Office concourra à la formation aux droits de l'homme des unités de police et à la vérification des antécédents des policiers. Il recevra à cette fin un appui technique de la MINUJUSTH, qui l'aidera également à mettre au point son plan d'action stratégique.

49. Les faits faisant état de violations présumées des droits de l'homme commises par des membres de la Police nationale, en particulier les allégations d'emploi excessif de la force, y compris contre des enfants, demeurent préoccupants au regard de la réalisation des objectifs 4, 5 et 6. Le 16 mars, des membres de la Police nationale ont tué un adolescent de 15 ans et ont blessé un enfant de 10 ans lors d'une altercation ayant éclaté à proximité d'un stade à Saint Saline-Gonâve (Département de l'Ouest). Le 17 mars, des membres de l'Unité départementale pour le maintien de l'ordre de la Police nationale ont blessé un adolescent à Caracol (Département du Nord-Est), alors qu'ils dispersaient la foule lors d'une manifestation. Plus récemment, le 6 avril, des agents de la Police nationale ont blessé un autre enfant, une fillette de 11 ans, à Hinche (Département du Centre), alors qu'ils poursuivaient un véhicule soupçonné d'avoir commis une infraction au code de la route. Des enquêtes internes sont en cours, dont celle de l'Inspection générale de la Police nationale, mais aucune enquête judiciaire n'a pour l'instant été ouverte. Parallèlement, et malgré la fin de l'enquête interne menée par l'Inspection générale et la désignation de juges d'instruction, aucune procédure judiciaire n'a encore été entamée contre les agents de la Police nationale soupçonnés d'avoir tué ou fait disparaître des civils lors des faits qui se sont produits en octobre et novembre 2017 à Lilavois et à Grand-Ravine (voir [S/2018/241](#), par. 34 et 35).

50. Au titre de l'objectif 8, des organisations de la société civile ont continué de réclamer que les auteurs de violations flagrantes des droits de l'homme commises par le passé répondent de leurs actes. Le 19 mars, lors d'audiences tenues pendant la session ordinaire de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, deux

organisations non gouvernementales ont fait part de leur préoccupation quant aux obstacles qui entravent les actions menées en justice contre des crimes qui auraient été commis sous le régime Duvalier. Le 20 mars, deux autres organisations ont publié un rapport à ce sujet, notant l'enlèvement de l'enquête contre Jean-Claude Duvalier et son coaccusé depuis la mort de l'ancien président en 2014. Le 26 avril, à l'occasion de la journée nationale du souvenir des victimes des crimes commis sous le régime Duvalier, des organisations non gouvernementales ont organisé une série de manifestations en hommage aux victimes.

51. Le 10 avril, des personnes non identifiées ont ouvert le feu sur les bureaux du Réseau national de défense des droits humains, l'une des principales organisations de défense des droits de l'homme d'Haïti. L'attaque s'est produite au milieu de la nuit et aucune victime n'a été à déplorer, mais l'organisation et ses employés sont victimes d'attaques à répétition depuis une vingtaine d'années.

E. Lutte contre la corruption et Conseil électoral permanent (objectifs 10 et 11)

52. La Mission a continué d'appuyer les efforts menés pour lutter contre la corruption, notamment par les instances de contrôle de l'appareil judiciaire, à savoir le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, le Ministère de la justice et de la sécurité publique et l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti. En 2017, l'Inspection générale a indiqué avoir reçu 367 plaintes, sur lesquelles elle a ouvert une enquête, et avoir pris des mesures pour 35 % d'entre elles.

53. Le mémorandum d'accord entre l'Organisation des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour le développement visant à mettre en œuvre des activités de restauration de l'état de droit à l'appui de la MINUJUSTH a été signé le 8 février 2018. Plus d'un tiers des fonds, dont le montant s'élève à 2,28 millions de dollars, est consacré aux activités d'appui s'adressant aux organes haïtiens de contrôle et de responsabilisation, y compris l'Inspection générale de la Police nationale, le service d'inspection judiciaire du Ministère de la justice, l'Office de protection du citoyen et les institutions nationales de défense des droits de l'homme.

54. En outre, la Banque mondiale fournit une assistance visant à améliorer la gestion du budget et du trésor, à renforcer les contrôles internes et externes et à réduire le détournement de fonds publics et la corruption. Elle apporte également un appui technique et financier dans l'optique de renforcer les capacités des organes de contrôle financier et de responsabilisation.

55. L'unité du Ministère de l'économie et des finances chargée de l'inspection des finances s'emploie à modifier son cadre juridique, qu'elle présentera ensuite au Gouvernement et au Parlement pour approbation. La Commission nationale des marchés publics a mis au point un programme de renforcement des capacités d'une durée de deux à trois ans dans l'optique de revoir son cadre institutionnel et son rôle en matière de marchés publics. Parallèlement, aucun progrès n'a été accompli pour ce qui est du projet de loi organique de l'Unité de lutte contre la corruption, du projet de code organique de procédure ou du règlement interne de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif.

56. La création d'un conseil électoral permanent composé de neuf membres est au point mort depuis 2017. Bien que les trois pouvoirs de l'État aient chacun lancé un appel à candidatures, ils n'ont toujours pas nommé leurs trois représentants respectifs. Faute de conseil électoral permanent, Haïti s'en remet à la coutume et a chargé un conseil électoral provisoire d'organiser les élections législatives prévues en octobre 2019, ce qui s'est toujours fait ainsi depuis l'adoption de la Constitution

de 1987. De même, les élections indirectes devant permettre de constituer les conseils et les assemblées aux niveaux municipal, départemental et interdépartemental sont dans l'impasse depuis juillet 2017. Sans élections, les structures de gouvernance locale sont dans l'impossibilité de nommer des juges de paix, alors qu'elles jouent un rôle dans le processus constitutionnel participatif.

IV. Planification conjointe de la transition

57. Depuis le mois de février 2018, la MINUJUSTH et l'équipe de pays procèdent à une évaluation de l'état de préparation de l'ONU en vue de la transition. Il s'agit notamment de poursuivre une démarche intégrée visant à faire concorder la stratégie de sortie et ses objectifs avec les priorités du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2017-2021, qui ont fait l'objet d'un accord avec le Gouvernement. Entre autres éléments importants, l'évaluation a porté sur la capacité de l'équipe de pays à exécuter certains aspects des programmes prévus dans le mandat de la Mission.

58. À cette fin, un atelier organisé les 22 et 23 mars en Haïti a rassemblé une équipe intégrée composée de représentants du Secrétariat, du PNUD, de composantes de la MINUJUSTH et de membres de l'équipe de pays, dont l'objet était d'atteindre un consensus au sujet des mesures et des outils nécessaires à la gestion de la transition vers une présence des Nations Unies autre qu'une opération de maintien de la paix en Haïti. À l'issue de cet atelier, il a été conclu que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2017-2021 servirait d'instrument de planification de la transition en vue de l'exécution des priorités fixées au titre des programmes au cours de la durée de vie de la MINUJUSTH et afin de préparer la reconfiguration des Nations Unies après le 15 octobre 2019. En outre, dans le cadre de l'examen annuel de la mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les activités de la MINUJUSTH et les indicateurs de succès ont été intégrés dans les plans de travail du Plan-cadre. Le 19 avril, l'examen a pris fin en présence de plus de 140 représentants du Gouvernement, de l'ONU et de la société civile.

59. L'exercice a également permis d'établir des cibles et indicateurs plus précis assortis de délais en vue de réaliser les objectifs fixés, aux fins d'un transfert des tâches et des responsabilités au Gouvernement, à l'équipe de pays et à d'autres partenaires, comme le prévoit la stratégie de sortie sur deux ans. Ces cibles et indicateurs figurent à l'annexe I. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, mis au point conjointement par le Gouvernement haïtien et l'ONU et signé le 30 juin 2017, resserre les relations avec les homologues nationaux et favorise leur mobilisation, et renforce l'intégration du Gouvernement, de la Mission et de l'équipe de pays. En conséquence, le groupe chargé dans le Plan-cadre de la gouvernance et de l'état de droit dirigera la collecte et l'analyse de données et l'identification des facteurs de ralentissement.

60. Il est ressorti de la planification conjointe de la transition qu'une forte concordance existait entre les objectifs du Plan-cadre relatifs à l'égalité des sexes, repris sous les rubriques Égalité des sexes et protection (effet 3) et État de droit (effet 5), et les objectifs de la MINUJUSTH, en particulier dans les domaines relatifs à la sécurité des femmes et à leurs niveaux de participation dans les institutions judiciaires et les organes de sécurité. La MINUJUSTH, en partenariat étroit avec l'équipe de pays, ses homologues nationaux et les organisations de femmes de la société civile, continuera de conduire des stratégies visant à améliorer l'analyse, le suivi et la responsabilité à l'égard des engagements pris en faveur des femmes et de la paix et la sécurité.

V. Appui à la Mission

61. En plus de fournir un appui logistique au personnel de la MINUJUSTH, en particulier à la composante Police, au personnel pénitentiaire fourni par le Gouvernement et aux équipes mobiles, la MINUJUSTH a poursuivi les activités de liquidation de la MINUSTAH. Ces dernières sont vastes : cession d'actifs, résiliation des contrats, démantèlement et élimination des infrastructures et des installations, restitution de biens à leurs propriétaires et gestion de toutes les questions relatives à l'environnement visant à garantir que les biens restitués ne sont pas contaminés. Elles impliquent également de fermer plusieurs installations à Port-au-Prince et de fermer progressivement toutes les structures de la MINUSTAH dans les anciens centres régionaux d'ici au 30 juin 2018. À cet égard, le regroupement des installations du quartier général de la MINUJUSTH se poursuit pour réduire leur empreinte, tandis que les installations qui accueillent à la fois des policiers hors unités constituées et des agents de la Police nationale à Port-au-Prince et dans les régions sont en cours de rénovation.

62. La liquidation de la MINUSTAH s'étant faite en parallèle de sa propre création, la MINUJUSTH a eu du mal à atteindre sa pleine capacité opérationnelle, et ses ressources ont été mises sous pression, en particulier son personnel, qui a parfois été amené à s'acquitter de tâches allant au-delà de ses fonctions habituelles. Au moment de l'établissement du présent rapport, 50 % des stocks transférés à la MINUJUSTH, d'une valeur totale de 20 millions de dollars, ont été vérifiés et préparés en vue de leur transfert dans de nouveaux entrepôts centralisés au quartier général de la Mission. Le dernier lot de 375 biens a été vendu dans le cadre de la liquidation de la MINUSTAH. Les activités de liquidation devraient s'achever d'ici au 30 juin 2018.

VI. Déontologie et discipline

63. Il n'y a eu aucune nouvelle allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles depuis la publication de mon dernier rapport. La Mission a poursuivi ses activités de prévention, notamment de formation, d'information et de sensibilisation, visant à faire connaître à la population haïtienne les normes de conduite des Nations Unies, en particulier la politique de tolérance zéro en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Dans le cadre des activités de sensibilisation, un atelier sur la politique de tolérance zéro s'est tenu le 20 avril à l'intention de journalistes, afin qu'elle soit largement relayée par les médias haïtiens.

64. La Défenseuse des droits des victimes des Nations Unies, M^{me} Jane Connors, que j'ai nommée dans le cadre de ma stratégie visant à améliorer la réaction de l'ONU aux actes d'exploitation et de violence sexuelles, s'est rendue en Haïti du 22 au 26 avril pour appuyer l'actuelle mise en œuvre, par des acteurs du système des Nations Unies, d'une approche intégrée et stratégique à l'échelle du système visant à prévenir les actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles et à y réagir, et à garantir que les victimes jouissent de leurs droits. Outre le défenseur des droits des victimes de la MINUJUSTH, M^{me} Connors a rencontré l'équipe dirigeante et le personnel de la Mission, ainsi que des représentants des organismes, fonds et programmes, des autorités haïtiennes et de la société civile, y compris de l'Office de la protection du citoyen. Elle a également tenu des entretiens confidentiels avec des victimes.

VII. Observations

65. Haïti a accompli d'importants progrès sur la voie d'une stabilité durable, et il importe au plus haut point de préserver les avancées réalisées dans le secteur de la

sécurité. Je condamne fermement les actes de violence récemment perpétrés par des gangs dans les quartiers du sud de Port-au-Prince et prie les autorités haïtiennes de renforcer l'autorité de l'État dans cette zone afin d'endiguer la violence et de protéger les citoyens. La circulation des armes illicites en Haïti et le fait que ces gangs puissent s'en procurer constituent un rappel brutal du travail urgent qu'il reste à accomplir en vue de soumettre les armes à feu à un système d'autorisations et d'en contrôler les flux ainsi que d'offrir à la population, et en particulier aux jeunes, des débouchés dans les quartiers qui sont souvent le théâtre de violences armées.

66. Je prends note des progrès réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre conjointe du Programme de mentorat et de conseil dans les 17 sites partagés avec la Police nationale. Des efforts restent à faire pour préserver et consolider les progrès accomplis en vue de garantir l'application adéquate des mesures prioritaires énoncées dans le plan de développement stratégique quinquennal de la Police nationale d'Haïti et de renforcer l'indépendance de la police. Il faut entre autres s'efforcer de remédier véritablement aux menaces que font peser les gangs et la criminalité organisée et à l'insuffisance des ressources budgétaires qui risque de freiner les progrès. La volonté politique et la collaboration active du Gouvernement joueront à cet égard un rôle essentiel dans la période à venir.

67. Un renforcement de la collaboration s'impose entre les principales institutions de l'État, qui sont constitutionnellement tenues de coopérer face aux nombreux problèmes qui empêchent d'améliorer durablement le fonctionnement de l'appareil judiciaire. La nouvelle direction du Ministère de la justice et de la sécurité publique, l'élection des nouveaux membres du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et, avant tout, l'approche participative de la concertation sectorielle sur la justice devraient permettre d'élaborer une politique et des plans d'action véritables dans le secteur judiciaire afin de mettre en œuvre les réformes nécessaires au renforcement des institutions garantes de l'état de droit, à l'indépendance du pouvoir judiciaire et au bon fonctionnement d'un système judiciaire légitimé par la confiance de la population.

68. La surpopulation carcérale, phénomène qui dure depuis plusieurs décennies et s'explique en partie par la durée excessive de la détention provisoire et les dysfonctionnements de l'ensemble du système judiciaire, doit être combattue avec une nouvelle vigueur. Il faut y consacrer davantage de temps et d'efforts et disposer de la volonté politique et des ressources suffisantes. Je me félicite de l'engagement pris par le Président, M. Moïse, de lutter contre la détention provisoire prolongée et des mesures adoptées par le Ministère de la justice et de la sécurité publique dans la juridiction modèle de Port-au-Prince, et j'espère voir progresser la lutte contre la surpopulation carcérale, la plupart des détenus concernés ne pouvant demander d'avocat ni être jugés, et constater les résultats concrets des mesures prises récemment pour fournir une aide juridictionnelle aux détenus du pénitencier national.

69. Je demeure préoccupé par les violations des droits de l'homme dont la Police nationale se serait rendue responsable, notamment à Lilavois et à Grand Ravine, en 2017. Je demande à nouveau aux autorités haïtiennes de faire en sorte que les responsables de tels actes soient rapidement traduits en justice. Je regrette également que l'identification et la poursuite en justice des auteurs de graves crimes ou délits et violations passés n'aient pas progressé. Différents mécanismes de défense des droits de l'homme des Nations Unies ont encouragé le Gouvernement à envisager des dispositifs de justice transitionnelle pour renforcer les efforts de réconciliation nationale et consolider la stabilité d'Haïti.

70. La mise en place d'un conseil électoral permanent investi d'un mandat défini par la Constitution serait une avancée importante et positive. Tout en renforçant les états généraux sectoriels en cours, cela permettrait d'accroître la confiance des parties

prenantes nationales et internationales, en faisant en sorte que la tenue d'élections ne soit pas dictée par des considérations politiques partisanses mais soit bien le reflet d'un État capable de mettre en pratique ses véritables valeurs démocratiques. J'encourage vivement toutes les parties prenantes haïtiennes à œuvrer ensemble à la réalisation de cette étape importante, qui permettra de renforcer la prospérité et la stabilité d'Haïti.

71. Les dispositions prises par le Président, M. Moïse, pour faire participer le peuple haïtien aux états généraux sectoriels témoignent d'une véritable volonté de progresser sur la voie du projet national fédérateur que constitue le développement politique et socioéconomique. J'ai entendu les nombreuses voix émanant des institutions de l'État, des partis politiques, du secteur privé et de la société civile qui demandent l'élaboration d'un programme national axé sur l'avenir et capable de donner des résultats concrets en matière de stabilité et de développement durable. Il importe que tous les acteurs haïtiens tirent pleinement parti de cette chance unique à saisir et unissent leurs efforts pour contribuer à de véritables consultations nationales tant attendues. Comme le peuple haïtien, j'espère que cela conduira à la création d'un pacte en faveur d'une plus grande cohésion sociale et politique, consolidera les progrès réalisés en matière de sécurité et de stabilisation au cours des 10 dernières années et renforcera véritablement les institutions de l'État de façon à répondre aux besoins de la population haïtienne.

72. À cet égard, les efforts communs visant à atteindre les 11 objectifs fixés, assortis de 46 indicateurs et d'échéances relatives à la transition définis par le Gouvernement et les organismes des Nations Unies (voir annexe I du présent rapport), contribueront de façon décisive à consolider les acquis et à mettre en place de solides bases propices à la stabilité politique, à la sécurité et au développement à long terme en Haïti. J'encourage le Gouvernement haïtien à favoriser une plus grande coopération avec les organisations régionales, en particulier la Communauté des Caraïbes et l'Organisation des États américains, ainsi qu'à définir et mettre à profit de nouvelles possibilités de partenariat. À l'heure où le système des Nations Unies se prépare à une transition efficace et sans heurt vers le développement durable, j'encourage toutes les entités des Nations Unies sur le terrain et au Siège à œuvrer conformément au principe de l'unité d'action des Nations Unies et à adopter une démarche plus intégrée en Haïti. J'appelle également le système des Nations Unies et la communauté internationale à aider le Gouvernement haïtien à élaborer une stratégie cohérente et intégrée de mobilisation de ressources en faveur de la réalisation des objectifs du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2017-2021, de la planification de la transition et de la nouvelle stratégie de lutte contre le choléra à l'appui des priorités du Gouvernement.

73. Les progrès réalisés à cet égard contribueront à préparer une transition réussie vers une présence des Nations Unies autre qu'une opération de maintien de la paix et aideront Haïti à s'engager plus résolument sur la voie du développement durable. Je suis convaincu que le Gouvernement, la Mission, l'équipe de pays des Nations Unies et tous les partenaires internationaux et régionaux continueront de planifier ensemble cette transition et les étapes ultérieures de manière à anticiper, examiner et atténuer toutes les difficultés qui pourraient résulter du retrait des opérations de maintien de la paix d'Haïti.

Je tiens à exprimer ma gratitude aux femmes et aux hommes de la MINUJUSTH et de l'équipe de pays des Nations Unies, qui continuent de faire preuve de leur dévouement et de leur attachement indéfectible à la paix, à la sécurité et au développement d'Haïti.

Annexe I

Objectifs, indicateurs, cibles et situation initiale

<i>Objectif</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Échéance</i>	<i>Cible</i>	<i>Situation initiale (au 2 mai 2018)</i>
1. Les pouvoirs exécutif et législatif ont promulgué des lois qui améliorent l'accès à la justice, renforcent la Police nationale et s'attaquent à la question de la détention provisoire prolongée, qui est une cause de surpopulation carcérale ; tous les secteurs ont commencé à appliquer les nouvelles lois, notamment grâce à des allocations budgétaires viables.	1.1. Existence du nouveau Code pénal (1 – Élaboration du projet de loi, 2 – Approbation du projet de loi par les deux chambres, 3 – Promulgation de la loi par le Président)	Avril 2019	3 – Promulgation du nouveau Code pénal	1 – Projet de code pénal en cours d'examen à la Commission justice et sécurité de chaque chambre
	1.2. Existence du Code de procédure pénale (1 – Élaboration du projet de loi, 2 – Approbation du projet de loi par les deux chambres, 3 – Promulgation de la loi par le Président)	Avril 2019	3 – Promulgation du Code de procédure pénale	1 – Projet de code de procédure pénale en cours d'examen à la Commission justice et sécurité de chaque chambre
	1.3 Existence de la loi sur l'aide juridictionnelle (1 – Élaboration du projet de loi, 2 – Approbation du projet de loi par les deux chambres, 3 – Promulgation de la loi par le Président)	Avril 2019	3 – Promulgation de la loi sur l'aide juridictionnelle	1 – Projet de loi sur l'aide juridictionnelle en cours d'examen en vue de son adoption dans chaque chambre
	1.4 Existence de la loi organique sur la Police nationale d'Haïti, qui fait de la Direction de l'administration pénitentiaire une direction centrale (1 – Élaboration du projet de loi, 2 – Approbation du projet de loi par les deux chambres, 3 – Promulgation de la loi par le Président)	Avril 2019	3 – Promulgation de la loi organique sur la Police nationale	1 – Projet de loi organique en cours d'examen au bureau du Directeur général de la Police nationale
	1.5 Existence de la loi pénitentiaire (1 – Élaboration du projet de loi, 2 – Approbation du projet de loi par les deux chambres, 3 – Promulgation de la loi par le Président)	Avril 2019	3 – Promulgation de la loi pénitentiaire	1 – Projet de loi pénitentiaire en attente de validation finale par la Direction de l'administration pénitentiaire
	1.6 Définition des conditions nécessaires à la mise en œuvre, par les institutions concernées, des nouvelles lois, allocations budgétaires comprises (loi par loi)	Octobre 2019	Définition des conditions de mise en œuvre des nouvelles lois, allocations budgétaires comprises	Les conditions de mise en œuvre des nouvelles lois n'ont pas encore été définies.

<i>Objectif</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Échéance</i>	<i>Cible</i>	<i>Situation initiale (au 2 mai 2018)</i>
	1.7 Nombre de nouveaux dossiers traités en temps réel par les procureurs de la juridiction de Port-au-Prince	Octobre 2019	800 nouveaux dossiers traités en temps réel par les procureurs de la juridiction de Port-au-Prince	Juillet 2016-juin 2017 : 695 des 1 560 nouveaux dossiers ont été traités en temps réel par les procureurs de la juridiction de Port-au-Prince
	1.8 Proportion de prévenus placés en détention provisoire pour une période de plus de deux ans à la prison civile de Port-au-Prince	Octobre 2019	50,4 % des prévenus en détention provisoire de la prison civile de Port-au-Prince	14 novembre 2017 : 62,2 % des prévenus en détention provisoire de la prison civile de Port-au-Prince (2 256 sur 3 626)
	1.9 Nombre d'affaires classées par les juges d'instruction de la juridiction de Port-au-Prince	Octobre 2019	750 jugements rendus	Juillet 2017-juin 2018 : 600 jugements rendus par des juges d'instruction
	1.10 Nombre d'affaires pénales jugées par le tribunal de première instance de Port-au-Prince	Octobre 2019	800 affaires pénales jugées par le tribunal de première instance de Port-au-Prince	Octobre 2016-septembre 2017 : Le tribunal de première instance de Port-au-Prince a jugé 613 affaires pénales.
2. Les autorités haïtiennes pourvoient en temps voulu les postes vacants dans le secteur de la justice, y compris au sein du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, de la Cour de cassation et de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif, en respectant l'équilibre entre les sexes et en se fondant sur le mérite.	2.1 Existence du rapport annuel du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, dans lequel figurent : les effectifs du personnel judiciaire ventilés par sexe ; les résultats des inspections judiciaires ; le nombre de juges certifiés ; la mise en œuvre de la procédure d'évaluation des juges	Avril 2019	Parution du rapport annuel du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, dans lequel figurent : les effectifs du personnel judiciaire ventilés par sexe ; les résultats des inspections judiciaires ; le nombre de juges certifiés ; et la mise en œuvre du processus d'évaluation des juges	Les dispositions de l'article 37 de la loi portant création du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire prévoient l'élaboration et la publication d'un rapport annuel. À ce jour, un seul rapport, portant sur la période 2012/13, a été publié.
	2.2 Nombre de sièges pourvus au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, à la Cour de cassation et à la	Avril 2019	Conseil supérieur du pouvoir judiciaire : 9 sur 9 (dont 3 femmes)	Conseil supérieur du pouvoir judiciaire : 9 sur 9 (dont 2 femmes)

<i>Objectif</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Échéance</i>	<i>Cible</i>	<i>Situation initiale (au 2 mai 2018)</i>
	Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif, ventilés par sexe		Cour de cassation : 12 sur 12 (dont 4 femmes) Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif : 9 sur 9 (dont 3 femmes)	Cour de cassation : 6 sur 12 (dont 1 femme) Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif : 9 sur 9 (dont 2 femmes)
3. La Direction de l'administration pénitentiaire accomplit des tâches de gestion essentielles : elle fournit des services de base à tous les détenus et veille à ce que leurs droits soient respectés.	3.1 Nombre de décès pour 1 000 prisonniers	Octobre 2019	Taux inférieur ou égal à 10 décès pour 1 000 prisonniers	16 pour 1 000 en 2017
	3.2 Nombre de prisons (pour hommes et pour femmes) dont les détenus bénéficient de services de santé fonctionnels	Octobre 2019	Services de santé adéquats pour les détenus de 9 des 18 prisons et des 4 plus grands centres de détention de la Police nationale	Le plan sur les soins de santé en milieu carcéral a été validé
	3.3 Nombre d'agents de la Direction de l'administration pénitentiaire recrutés selon une procédure spécifique, ventilé par sexe, sur les 941 nouveaux agents dont la Direction a besoin d'ici à 2021	Octobre 2019	Recrutement de 300 agents de la Direction de l'administration pénitentiaire, dont 30 % de femmes, sur les 941 nouveaux agents dont la Direction a besoin d'ici à 2021	100 recrues de la 29 ^e promotion de la Police nationale ont été déployées à la Direction de l'administration pénitentiaire.
	3.4 Nombre de prisons ayant obtenu de la Direction de l'administration pénitentiaire une certification attestant qu'elles peuvent fonctionner sans l'aide à plein temps d'acteurs internationaux (MINUJUSTH ou autres)	Octobre 2019	Certification de 9 prisons sur 18	Le projet de questionnaire d'évaluation a été mis au point.
4. Grâce à l'adoption des mesures prioritaires pertinentes définies dans son plan de développement stratégique pour 2017-2021, la Police nationale d'Haïti intervient en cas de troubles à l'ordre public et gère les menaces qui pèsent sur la sécurité dans l'ensemble du pays, en faisant preuve d'un degré élevé de professionnalisme	4.1 Proportion du plan de développement stratégique de la Police nationale d'Haïti pour 2017-2021 qui a été mise en œuvre	Octobre 2019	43 % (57 sur 133 priorités du plan de développement stratégique)	Les éléments du plan de développement stratégique sont classés par ordre d'importance. Les mesures nécessitant la présence de la MINUJUSTH sont prioritaires.
	4.2 Nombre de policiers pour 1 000 habitants	Octobre 2019	1,45	En 2017, un ratio de 1,36 a été atteint. La cible a

<i>Objectif</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Échéance</i>	<i>Cible</i>	<i>Situation initiale (au 2 mai 2018)</i>
et en tenant compte des droits de l'homme et de la problématique hommes-femmes, sans avoir besoin de l'appui de la communauté internationale.	4.3 Pourcentage de femmes dans la police	Octobre 2019	11 %	été fixée à 1,51 pour 2021. 9 % en 2017. La Constitution haïtienne fixe un objectif de 30 % de femmes dans la fonction publique.
	4.4 Pourcentage des effectifs de la Police nationale en déploiement statique en dehors de l'agglomération urbaine de Port-au-Prince	Octobre 2019	40 %	En 2017, après la fin de la formation et le déploiement de la 28 ^e promotion, cette proportion a atteint 32 %.
	4.5 Parmi les 13 unités spécialisées dans le maintien de l'ordre (12 unités départementales pour le maintien de l'ordre et 1 compagnie d'intervention et de maintien de l'ordre), nombre d'unités capables de faire face aux menaces pesant sur la sécurité sans le soutien de la MINUJUSTH	Octobre 2019	Les 13 unités sont toutes capables de faire face aux menaces pesant sur la sécurité sans le soutien de la MINUJUSTH.	6 des 13 unités fonctionnent sans l'appui de la MINUJUSTH.
	4.6 Pourcentage d'opérations de maintien de l'ordre ou de sécurité planifiées et exécutées par la Police nationale sans l'appui de la MINUJUSTH	Octobre 2019	100 % des opérations menées sans l'appui de la MINUJUSTH	95 % des opérations sont menées sans l'appui de la MINUJUSTH.
	4.7 Part du budget national affectée à la Police nationale	Octobre 2019	Affectation de 8 % du budget national à la Police nationale	7,1 % du budget national est affecté à la Police nationale.
	5. Dans les secteurs de la justice, de l'administration pénitentiaire et de la police, les mécanismes internes de contrôle et de responsabilisation, qui ont été consolidés, ne laissent pas sans suite les pratiques répréhensibles, favorisent l'efficacité et veillent au respect des droits de l'homme.	5.1 Nombre de tribunaux de première instance inspectés (xx sur 18) Nombre de cours d'appel inspectées (xx sur 5)	Avril 2019	Inspection par le Ministère de la justice des 18 tribunaux de première instance et des 5 cours d'appel
5.2 Pourcentage d'allégations de violations des droits de l'homme visant des agents de l'État (policiers ou agents de la Direction de l'administration pénitentiaire) ayant fait l'objet d'enquêtes de		Avril 2019	Enquêtes de l'Inspection générale de la Police nationale sur 80 % des allégations	Inspection générale de la Police nationale : 80 % (pourcentage estimatif)

<i>Objectif</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Échéance</i>	<i>Cible</i>	<i>Situation initiale (au 2 mai 2018)</i>
	l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti			
	5.3 Pourcentage de cas confirmés de fautes commises par des policiers ou des agents de la Direction de l'administration pénitentiaire ayant donné lieu à des mesures disciplinaires de la Police nationale	Avril 2019	Mesures disciplinaires de la Police nationale dans 60 % des cas confirmés de fautes commises par des policiers	Inspection générale de la Police nationale : En 2017, 35 % des cas confirmés de fautes ont donné lieu à des mesures disciplinaires (128 sur 367).
	5.4 Pourcentage de cas confirmés de crime ou délit ou de violation des droits de l'homme commis par des policiers de la Police nationale ou des agents de la Direction de l'administration pénitentiaire ayant donné lieu à des poursuites judiciaires	Avril 2019	Poursuites judiciaires dans tous les cas confirmés de crime ou délit ou de violation des droits de l'homme commis par des policiers de la Police nationale	2017 : pas de poursuites
	5.7 Pourcentage de fonctionnaires de l'Inspection générale de la Police nationale déployés en dehors de l'agglomération urbaine de Port-au-Prince, ventilé par sexe	Avril 2019	Déploiement en dehors de l'agglomération urbaine de Port-au-Prince de 30 % des 340 agents dont il est prévu de doter l'Inspection générale de la Police nationale	Juin 2017 : aucun des 198 agents affectés à l'Inspection générale de la Police nationale n'est déployé en dehors de l'agglomération urbaine de Port-au-Prince.
6. Les Haïtiens et les Haïtiennes, en particulier ceux et celles issus des communautés les plus vulnérables et les plus marginalisées, ont davantage confiance dans la capacité et la volonté du système judiciaire de lutter contre la criminalité, et de la Police nationale d'Haïti d'assurer la sécurité.	6.1 Proportion de la population se déclarant satisfaite de la façon dont la Police nationale lutte contre la criminalité	Avril 2019	88 %	En 2013, 88 % de la population a déclaré avoir confiance dans la Police nationale (enquête de la Police nationale et de la MINUSTAH).
	6.2 Nombre de jeunes vulnérables et de femmes bénéficiant de programmes de réinsertion menés dans le cadre de la lutte contre la violence au sein de la collectivité qui se montrent désireux de coopérer avec les projets de police de proximité de la Police	Avril 2019	Coopération de 500 jeunes vulnérables et femmes avec les projets de police de proximité de la Police nationale et les autorités de maintien de l'ordre	0

<i>Objectif</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Échéance</i>	<i>Cible</i>	<i>Situation initiale (au 2 mai 2018)</i>
	nationale et les autorités de maintien de l'ordre			
	6.3 Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, ventilé par sexe et par âge	Avril 2019	Taux d'homicides volontaires inférieur ou égal à 9,3 pour 100 000, ventilé par sexe et par âge	2017 : 9,9
	6.4 Nombre d'enlèvements dans l'agglomération urbaine de Port-au-Prince	Avril 2019	Nombre d'enlèvements signalés dans l'agglomération urbaine de Port-au-Prince inférieur ou égal à 50	2017 : 60
	6.5 Nombre de problèmes liés aux gangs dans les zones sensibles de Cité Soleil, Bel-Air et Martissant	Avril 2019	Nombre de problèmes liés aux gangs inférieur ou égal à 18 dans les zones sensibles de Cité Soleil, Bel-Air et Martissant	2017 : 24
	6.6 Nombre de cas de violence sexuelle et sexiste ayant fait l'objet d'une enquête de la Police nationale, compte tenu de ses effectifs renforcés	Avril 2019	Enquêtes sur au moins 275 cas de violence sexuelle et sexiste	2017 : 164
7. L'Office national de la protection du citoyen fonctionne de manière indépendante et protège les citoyens dont les droits ont été violés.	7.1 État de fonctionnement de l'Office de la protection du citoyen selon les Principes de Paris	Octobre 2019	Degré de conformité de l'Office de la protection du citoyen aux normes internationales et capacité structurelle à fonctionner de manière efficace et indépendante, conformément aux Principes de Paris	2017 : pleine conformité
	7.2 Nombre de recommandations de l'Office mises en œuvre par les institutions nationales garantes de l'état de droit	Avril 2019	Mise en œuvre par les institutions nationales garantes de l'état de droit de 3 recommandations de l'Office	2017 : aucune recommandation mise en œuvre
8. Les organisations de la société civile, y compris celles qui représentent les	8.1 Nombre de rapports établis et présentés par des organisations de la société	Avril 2019	Établissement et présentation par des organisations de la	2016 : 4 rapports

<i>Objectif</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Échéance</i>	<i>Cible</i>	<i>Situation initiale (au 2 mai 2018)</i>
femmes, mènent des activités de plaidoyer auprès des autorités haïtiennes afin de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et sont habilitées à porter les allégations de violations des droits de l'homme à l'attention des autorités judiciaires ou administratives compétentes.	civile aux mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme		société civile de 2 rapports aux mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme	
	8.2 Nombre de cas de violations des droits de l'homme signalés par les organisations locales de la société civile qui surveillent de telles violations	Avril 2019	Établissement de 10 rapports par les organisations locales de la société civile qui surveillent les violations des droits de l'homme	2017 : 10 (chiffre estimatif)
9. Les autorités nationales satisfont aux obligations internationales qui leur incombent en matière de droits de l'homme : elles amènent notamment les auteurs de violations de ces droits à répondre de leurs actes et font rapport aux organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs à ces droits.	9.1 Existence d'un plan d'action national en faveur des droits de l'homme	Octobre 2019	Établissement d'un plan d'action national visant à mettre en œuvre les recommandations formulées par les mécanismes de défense des droits de l'homme, en particulier dans le cadre de l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme	Il n'existe aucun plan d'action national en faveur des droits de l'homme.
	9.2 Nombre de recommandations formulées par les mécanismes de défense des droits de l'homme acceptées par le Gouvernement haïtien	Avril 2019	Acceptation par le Gouvernement haïtien de 3 recommandations formulées par les mécanismes de défense des droits de l'homme	Juillet 2017- juin 2018 : 1
	9.3 Nombre de rapports établis et présentés par le Gouvernement haïtien aux mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme	Avril 2019	Établissement et présentation par le Gouvernement haïtien de 2 rapports aux mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme	2016 : présentation de 4 rapports (Conseil des droits de l'homme, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Comité des droits de l'enfant, Comité des droits des

<i>Objectif</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Échéance</i>	<i>Cible</i>	<i>Situation initiale (au 2 mai 2018)</i>
				personnes handicapées)
	9.4 Nomination par le Gouvernement haïtien d'un coordonnateur de haut niveau des droits de l'homme au sein du pouvoir exécutif	Avril 2019	Nomination par le Gouvernement haïtien d'un coordonnateur de haut niveau des droits de l'homme au sein du pouvoir exécutif	Aucun coordonnateur de haut niveau des droits de l'homme n'a été nommé par le Gouvernement haïtien au sein du pouvoir exécutif.
10. Les institutions garantes de l'état de droit et chargées de la lutte contre la corruption font preuve d'une capacité accrue à lutter contre la corruption	10.1 Parution d'un rapport annuel de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif sur les dépenses publiques	Avril 2019	Parution du rapport annuel de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif sur les dépenses publiques	Le rapport de 2017 n'a pas encore été achevé.
11. Le Conseil électoral permanent est créé dans le cadre d'un processus crédible et transparent et exerce ses fonctions électorales de manière indépendante et transparente, sans avoir besoin de l'appui de la communauté internationale.	11.1 Désignation par les trois pouvoirs du Gouvernement de leurs trois membres du Conseil, afin que cet organe soit opérationnel et indépendant	Octobre 2019	Désignation des 9 membres et établissement, entrée en service et fonctionnement indépendant du Conseil	Les différents pouvoirs ont entamé la procédure de désignation de leurs 3 représentants.
	11.2 Mise à jour des listes électorales en prévision du prochain cycle électoral	Octobre 2019	Mise à jour des listes électorales	N'a pas encore commencé
	11.3 Existence de la loi électorale en prévision du prochain cycle électoral (1 – Élaboration du projet de loi, 2 – Approbation du projet de loi par les deux chambres, 3 – Promulgation de la loi par le Président)	Octobre 2019	3 – Promulgation de la loi électorale	Premiers préparatifs en cours

Annexe II

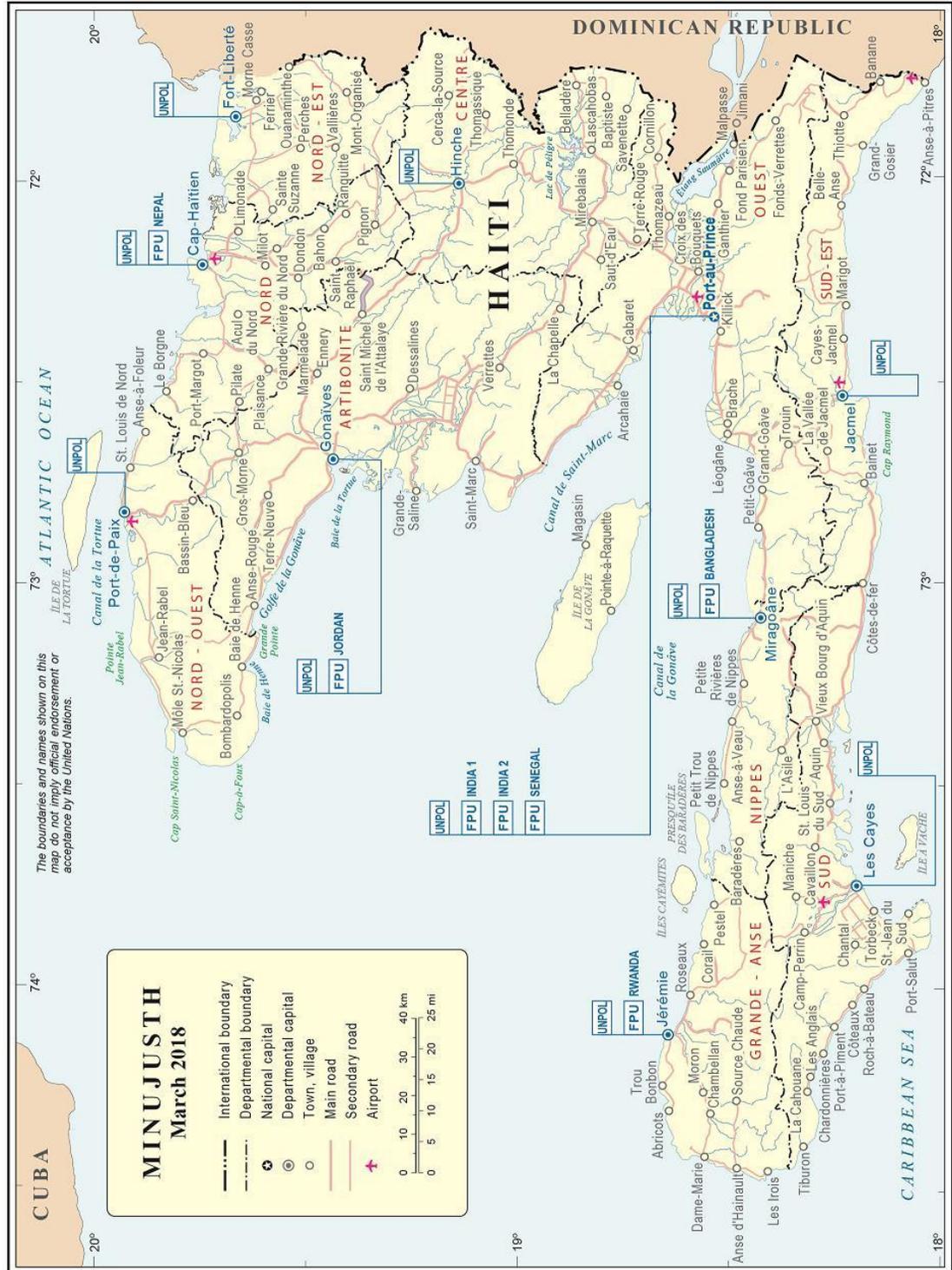
Composition et effectifs de la police de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti au 15 mai 2018

<i>Pays</i>	<i>Membres de la Police des Nations Unies</i>		<i>Unités de police constituées</i>	
	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>
Allemagne	1	0	0	0
Argentine	1	5	0	0
Bangladesh	0	7	0	139
Bénin	0	24	0	0
Brésil	0	1	0	0
Burkina Faso	0	14	0	0
Cameroun	1	0	0	0
Canada	9	0	0	0
Chili	1	0	0	0
Colombie	0	0	0	0
Côte d'Ivoire	1			
Djibouti	0	0	0	0
El Salvador	0	0	0	0
Espagne	0	0	0	0
États-Unis d'Amérique	0	0	0	0
Éthiopie	0	0	0	0
Fédération de Russie	1	0	0	0
France	0	0	0	0
Guinée	0	0	0	0
Inde	0	280	280	280
Indonésie	0	0	0	0
Jordanie	0	138	138	138
Madagascar	1	0	0	0
Mali	0	0	0	0
Mexique	0	0	0	0
Népal	0	133	133	133
Niger	1	0	0	0
Nigéria	1	0	0	0
Norvège	3	0	0	0
Pakistan	0	0	0	0
Philippines	0	0	0	0
Portugal	0	0	0	0
République de Corée	3	0	0	0
Roumanie	0	0	0	0
Rwanda	0	119	119	119
Sénégal	8	122	122	122
Slovaquie	0	0	0	0
Sri Lanka	0	0	0	0

<i>Pays</i>	<i>Membres de la Police des Nations Unies</i>		<i>Unités de police constituées</i>	
	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>
Suède	0	0	0	0
Tchad	1	0	0	0
Togo	2	0	0	0
Tunisie	1	0	0	0
Turquie	0	0	0	0
Uruguay	0	0	0	0
Total partiel	36	229	45	931
Total, par fonction	265		976	
Total		1 241		

Annexe III

Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti :
carte de déploiement



Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)
Map No. 4576 Rev.1.1 UNITED NATIONS
March 2018 (Colour)